



Amiante SS4 / Formation recyclage - Opérateur de chantier
Formation à la prévention du risque amiante en sous-section 4 du code du travail

Formation recyclage

Opérateur de chantier

Durée : 7 heures (1 jour)

PROGRAMME DE LA FORMATION N° 3009-AROC

Objectif de la formation :

Cette formation est conforme avec l'arrêté du 23 février 2012 définissant les modalités de la formation des travailleurs à la prévention des risques liés à l'amiante. Elle permet la mise œuvre des obligations réglementaires de la sous-section 4 du code du travail (article R.4412-144).

Dans le cadre de son activité professionnelle en liaison avec les opérations exposant à l'amiante, l'opérateur est amené à :

- Mettre en œuvre l'organisation et la réalisation des travaux, conformément au mode opératoire
- Prendre soin de sa santé et de sa sécurité ainsi que de celle des autres personnes concernées, tout en préservant l'environnement
- S'informer régulièrement sur les dispositions à appliquer
- Alerter sa hiérarchie de toute situation anormale afin que chacun contribue à la sécurité du chantier

Public concerné :

Tout travailleur chargé d'exécuter des travaux, et/ou d'installer, de faire fonctionner et d'entretenir les matériels qui lui sont confiés, dans le respect des procédures, du mode opératoire

Prérequis :

- Attestation de compétence datant de 3 ans ou moins
- Attestation d'aptitude médicale du stagiaire au poste de travail et au port des équipements de protection respiratoire
- Maîtrise orale et écrite du français

Modalités d'accès à la formation :

- Présentiel
 - Effectif : 3 personnes minimum / 8 personnes maximum
- Potentiellement accessible aux personnes en situation de handicap. Nous consulter

Objectifs pédagogiques :

- Connaître les évolutions de la réglementation liée à l'exposition à l'amiante
- Connaître les évolutions techniques améliorant ou facilitant la mise en place des procédures et la mise en œuvre des moyens adaptés aux interventions sur des matériaux contenant de l'amiante

Moyens et supports pédagogiques

- Supports visuels sur écran pour les parties théoriques
- Plateforme pédagogique pour les parties pratiques
- Livret de formation

Démarche et modalités pédagogiques :

Apports théoriques, exposés, débats (utilisation support images et documentation) et échanges entre stagiaires

Programme de la formation :

- Retour d'expérience de situation de chantier (difficultés, solutions)
- Connaître les évolutions des différentes réglementations (code du travail, code de la santé publique, code de l'environnement)

PROXIA FORMATION

PROXIA FORMATION – 131 rue de Charpenay 69210 LENTILLY – 04 82 41 22 20
contact@proxiaformation.fr – <https://www.proxiaformation.fr/>

Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro 82 6914214 69 auprès du préfet de région Rhône
SIRET : 811 938 232 00022 – Code APE 85.59A



Amiante SS4 / Formation recyclage - Opérateur de chantier
Formation à la prévention du risque amiante en sous-section 4 du code du travail

Formation recyclage

Opérateur de chantier

Durée : 7 heures (1 jour)

PROGRAMME DE LA FORMATION N° 3009-AROC

- Connaître les évolutions en matière de documents exigibles avant toute intervention
- Connaître les nouveaux procédés techniques adaptés aux différentes activités
- Modifier ses méthodes de travail en fonction de l'évolution des techniques
- Utiliser les dernières techniques disponibles

Lieu de la formation

131 rue de Charpenay - 69210 LENTILLY

Modalités d'évaluation et de suivi :

Modalités de suivi : feuille d'émargement

Modalités d'évaluation :

- Évaluation théorique de 10 minutes à partir d'un QCM,
- Évaluation pratique de 20 minutes en continu élaborée à partir d'un entretien oral du stagiaire avec le formateur et portant sur la description de l'un ou plusieurs points visés pour l'évaluation pratique de la formation préalable ou la formation de recyclage

Documents délivrés après la formation

Attestation de compétence

Certificat de réalisation

Recyclage

Tous les 3 ans

Formateurs :

Expert en maîtrise du risque amiante